

**INTERNATIONAL SOCIETY FOR THE ORAL LITERATURES OF AFRICA  
(ISOLA)**

**Société internationale pour les littératures orales de l'Afrique**

**Appel à candidature pour le Conseil Exécutif de l'ISOLA 2010-2012**

1. Conformément au règlement en cours dans l'association, le conseil exécutif de l'ISOLA lance un appel à candidature pour l'élection des nouveaux membres du prochain Conseil Exécutif pour la période de juillet 2010 à juillet 2012.

Les membres éligibles doivent être des personnes partageant les objectifs de la société à jour de leurs cotisations exigibles en tant que membres.

2. Les postes à pourvoir sont:

a. Le président de la société, qui est normalement un membre du Conseil Exécutif actuel ;

b. Six (6) délégués pour le Conseil Exécutif, dont les responsabilités particulières seront décidées lors de la première réunion du nouveau conseil.

c. Un huitième membre, qui sera président du comité d'organisation local du congrès suivant sera coopté lors de la première réunion du nouveau conseil.

3. Les candidats qui ne sont pas tenus d'être bilingues français-anglais sont invités à indiquer leurs compétences en ce qui concerne la gestion et l'administration des finances, les communications électroniques, et la gestion des archives.

4. Les propositions de candidature doivent être présentées en anglais et en français et doivent être datées du jour de la candidature. Les dossiers comprendront :

a. un curriculum vitae abrégé (une page) comportant et une photo ;

b. une lettre de motivation d'un maximum de 250 mots ;

c. les noms de plusieurs membres éligibles qui sont prêts à proposer ou à apporter leur soutien à cette candidature.

5. Les propositions doivent parvenir par courriel avant le lundi 21 mai 2010 :

a. au secrétaire de l'ISOLA, Stephen Belcher ([spbelcher4@myfairpoint.net](mailto:spbelcher4@myfairpoint.net)) ;

b. au président, Hein Willemse ([hein.willemse@up.ac.za](mailto:hein.willemse@up.ac.za));

6. L'élection des responsables de la société suit les règles suivantes:

**a. La constitution de l'ISOLA, article 5**

Le Conseil exécutif:

Lors de chaque assemblée générale des membres, un conseil international sera élu qui comprendra un président et deux membres ou plus, pouvant coopter d'autres membres. Le président sera élu par l'assemblée générale; le secrétaire sera élu lors de la première réunion du nouveau conseil. Au moins un membre du conseil devra habiter dans le pays où aura lieu le prochain congrès, ou non loin de ce dernier. Un sous-comité local du conseil sera organisé dans ce pays, sous la présidence du huitième membre du Conseil Exécutif, coopté lors de la première réunion du Conseil Exécutif.

**b. Les conventions de l'ISOLA.**

Dans la pratique, les postes à pourvoir sont les suivants :

i. Président

- ii. Vice-président qui sera président du comité pour le congrès
- iii. Secrétaire administratif
- iv. Trésorier
- v. Archiviste
- vi. Responsable des communications (et webmaster)
- vii. Responsable des publications
- viii. Membre recruté: Président du comité local d'organisation pour le congrès suivant
- ix. Conseiller non-élu: le président précédent

**c. Les résolutions de l'assemblée générale:**

A l'issue de l'assemblée générale tenue à St. Augustine, Trinidad et Tobago en 2006, les membres présents ont décidé que le nouveau président de la société devrait être choisi parmi les membres actuels du conseil exécutif.

HEIN WILLEMSE  
Président, ISOLA

15 janvier, 2010  
Pretoria, South Africa